

CONTRAT DE LOCATION PHOTOBOOTH LA FOX BOX

Version mise à jour : 22 septembre 2026

Entre :

Le Bailleur : SRL LA FOX BOX, société belge inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises, ci-après dénommée « Le Bailleur » ou « La Fox Box ».

Et

Le Client : [Nom, prénom ou dénomination du Client].

Préambule :

Le Bailleur met en location et le Client accepte de louer le matériel désigné lors de la réservation, selon les termes et conditions ci-dessous. La validation d'une réservation via le formulaire en ligne, lorsque celui-ci prévoit l'acceptation des présentes conditions, vaut acceptation de celles-ci.

1. RISQUES.

- a) Le Client a la garde du matériel loué dès sa réception et en assume les risques jusqu'à sa restitution.
- b) Le Bailleur livre le matériel loué en bon état de marche et d'entretien. L'enlèvement ou la réception de la Fox Box par le Client vaut reconnaissance de cet état, sous réserve d'un défaut non apparent ou d'une défaillance constatée lors de l'utilisation.
- c) Le Client est responsable du retour du matériel dans l'état où il a été réceptionné, sous réserve de l'usure normale. La reprise en possession du matériel par le Bailleur ne prive pas celui-ci du droit de réclamer l'indemnisation d'un dommage constaté. Le Bailleur dispose d'un délai de cinq jours ouvrables après le retour du matériel, samedi, dimanche et jours fériés exclus, pour signaler au Client les défauts ou dommages constatés et, si nécessaire, l'inviter à un constat contradictoire.
- d) Pendant toute la durée de la location, le Client est responsable des dommages causés à des tiers par une utilisation fautive ou non conforme du matériel loué, dans les limites prévues par la loi applicable.

2. MONTANT ET PAIEMENT DE LA LOCATION.

- a) Le prix de la location est déterminé sur la base du devis, de la confirmation de réservation ou des tarifs affichés sur le site www.lafoxbox.be au moment de la réservation.
- b) Sauf accord écrit contraire, le Client s'engage à régler l'intégralité de la facture avant l'événement afin de confirmer définitivement la réservation. Un retard de paiement peut entraîner l'impossibilité de mettre le photobooth à disposition à la date prévue, sans préjudice des dispositions légales impératives applicables.

3. INSTRUCTIONS D'EMPLOI.

Le Client s'engage à respecter les obligations suivantes :

- a) Protéger le matériel loué contre toute surcharge, choc, liquide, chaleur excessive ou utilisation non conforme, et suivre les instructions d'emploi communiquées par La Fox Box.
- b) Maintenir le matériel loué dans de bonnes conditions d'utilisation.
- c) Ne pas déplacer, ouvrir, désassembler ou modifier le matériel une fois celui-ci installé et configuré par La Fox Box, sauf accord préalable du Bailleur.

d) Aucune installation en extérieur n'est autorisée sans validation préalable de La Fox Box. Une installation sous terrasse couverte, toit rigide ou tonnelle dans un espace sécurisé peut être autorisée après validation.

4. STIPULATIONS GÉNÉRALES.

a) Il est interdit au Client de sous-louer ou de céder le matériel loué à un tiers sans l'accord écrit préalable de La Fox Box.

b) Le Client veille à ce que l'emplacement du photobooth soit accessible, stable, alimenté électriquement et adapté à l'installation du matériel.

5. RUPTURE OU INEXÉCUTION DU CONTRAT DE LOCATION.

a) Lorsque le matériel ne peut être réceptionné ou installé à la date convenue pour une cause imputable au Client, les montants convenus restent dus, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

b) Lorsque le contrat est rompu à la suite d'une faute grave du Client, notamment un mauvais emploi du matériel, un déplacement non autorisé, un défaut de paiement ou une sous-location interdite, le Client reste redevable des montants dus et des dommages directement causés par cette faute, dans les limites prévues par la loi.

6. DÉGÂTS.

a) L'usure normale résultant d'une utilisation conforme est à charge du Bailleur.

b) Les réparations rendues nécessaires par une mauvaise manipulation, une négligence, un déplacement non autorisé ou une utilisation anormale du matériel sont à charge du Client dans la mesure où elles lui sont imputables.

c) Les conséquences d'un cas de force majeure sont traitées conformément au droit applicable et, le cas échéant, aux couvertures d'assurance applicables.

7. PROTECTION DES DONNÉES ET PHOTOGRAPHIES.

7.1. Champ d'application et rôles des parties

Lorsque le Client détermine les finalités et le contexte dans lesquels le photobooth est mis à disposition de participants, notamment dans le cadre d'un événement professionnel, institutionnel, associatif ou commercial, le Client agit en qualité de responsable du traitement au sens du RGPD pour les données des participants et La Fox Box agit en qualité de sous-traitant pour les traitements nécessaires à l'exécution de la prestation.

Pour les traitements que La Fox Box détermine pour ses propres finalités, notamment la gestion des réservations, la facturation, la comptabilité, le support, la sécurité de ses systèmes et le respect de ses obligations légales, La Fox Box agit en qualité de responsable du traitement conformément à sa politique de confidentialité.

Les stipulations du présent article relatives à la relation responsable du traitement / sous-traitant s'appliquent dans la mesure où cette qualification correspond effectivement à la prestation concernée.

7.2. Données et personnes concernées

Selon les fonctionnalités activées, les données traitées peuvent comprendre les photographies, vidéos, GIF ou autres contenus générés par le photobooth, les adresses électroniques ou numéros de téléphone volontairement saisis pour l'envoi d'un contenu, ainsi que les données techniques strictement nécessaires

au fonctionnement, au partage et à la sécurisation du service. Les personnes concernées sont principalement les participants et utilisateurs du photobooth.

7.3. Finalités et instructions

La Fox Box traite les données uniquement sur instruction documentée du Client et afin de fournir la prestation convenue : prise de vue, impression, génération du visuel, transmission au participant lorsque cette fonction est activée, mise à disposition éventuelle d'une galerie, assistance technique et opérations de suppression. La configuration demandée lors de la réservation et les instructions écrites ultérieures du Client constituent les instructions documentées du Client, y compris en matière de transfert de données vers un pays tiers lorsque celui-ci est nécessaire à la prestation et encadré conformément à la réglementation applicable.

La Fox Box n'utilise pas les photographies d'un événement pour sa propre communication, sa publicité ou ses réseaux sociaux sans autorisation distincte et appropriée.

7.4. Stockage et prestataires techniques

Les contenus peuvent être enregistrés temporairement sur l'ordinateur intégré au photobooth et, lorsque les fonctions cloud sont activées, être synchronisés avec fotoShare Cloud, service exploité par Lumasoft LLC. La Fox Box peut recourir à des prestataires techniques nécessaires à l'hébergement, au transfert, à la sécurisation ou à la mise à disposition des contenus.

Lorsque La Fox Box intervient comme sous-traitant, le Client lui accorde une autorisation générale de recourir à des sous-traitants ultérieurs nécessaires à la prestation. La Fox Box impose à ces prestataires des obligations de protection des données appropriées et demeure responsable à l'égard du Client de l'exécution de leurs obligations dans les limites prévues par la réglementation applicable. La Fox Box informe le Client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'un sous-traitant ultérieur afin de lui permettre, le cas échéant, de formuler une objection motivée.

7.5. Transferts internationaux

Certains prestataires techniques peuvent traiter des données en dehors de l'Espace économique européen. Lorsque cela se produit, La Fox Box veille à ce que le traitement repose sur un mécanisme de transfert reconnu par la réglementation applicable, notamment une décision d'adéquation ou des clauses contractuelles types assorties, le cas échéant, de garanties complémentaires.

7.6. Confidentialité et sécurité

La Fox Box limite l'accès aux données aux personnes qui en ont besoin pour l'exécution de la prestation et veille à ce qu'elles soient soumises à une obligation appropriée de confidentialité. La Fox Box met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées au risque, notamment des restrictions d'accès aux équipements et comptes utilisés pour la prestation et l'utilisation de connexions sécurisées pour les transferts vers les services cloud.

7.7. Information des participants et base juridique

Lorsque le Client agit comme responsable du traitement, il lui appartient de déterminer la base juridique appropriée et d'informer les participants de manière claire sur le traitement des données, notamment sur les finalités, les destinataires, la durée de conservation et l'exercice de leurs droits. La Fox Box fournit, dans la mesure raisonnablement nécessaire, les informations utiles au Client pour lui permettre de respecter ces obligations.

7.8. Exercice des droits

Lorsque La Fox Box reçoit directement une demande d'un participant concernant des données traitées pour le compte du Client, elle la transmet au Client sans retard injustifié, sauf obligation légale contraire.

La Fox Box apporte au Client une assistance raisonnable pour répondre aux demandes d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou d'exercice d'autres droits prévus par la réglementation.

7.9. Violation de données

En cas de violation de données personnelles affectant des données traitées pour le compte du Client, La Fox Box informe le Client sans retard injustifié après en avoir pris connaissance et lui communique les informations raisonnablement disponibles nécessaires à l'évaluation de l'incident et, le cas échéant, au respect de ses obligations de notification.

7.10. Durée de conservation et suppression

Les données de l'événement sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la prestation et à la mise à disposition des contenus. Sauf durée différente convenue par écrit avec le Client, La Fox Box applique une durée maximale de conservation de 90 jours après la date de l'événement dans ses systèmes actifs, puis procède à la suppression des contenus dont la conservation n'est plus nécessaire.

Le Client peut demander une suppression anticipée. Lorsque la suppression est effectuée sur les systèmes actifs, des copies résiduelles peuvent subsister temporairement dans des sauvegardes techniques jusqu'à leur rotation normale, sans être réutilisées à d'autres fins, sauf obligation légale ou nécessité de sécurité.

7.11. Fin de la prestation

À la fin de la prestation et selon les instructions du Client, La Fox Box supprime ou restitue les données personnelles traitées pour son compte, sauf lorsque leur conservation est imposée par la loi. La Fox Box ne conserve pas de copie active des photographies après leur suppression conformément au présent article.

7.12. Assistance, conformité et contrôle

La Fox Box met à disposition du Client les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations de sous-traitant et coopère, dans des conditions raisonnables, aux vérifications nécessaires. Elle apporte également une assistance raisonnable au Client, compte tenu de la nature du traitement et des informations dont elle dispose, pour les obligations relatives à la sécurité, aux violations de données, aux analyses d'impact et aux consultations préalables lorsqu'elles sont applicables. Si La Fox Box estime qu'une instruction du Client enfreint la réglementation applicable en matière de protection des données, elle en informe le Client sans délai.

8. DROIT À L'IMAGE ET UTILISATION DES CONTENUS.

Le fait que des photographies soient techniquement disponibles via le photobooth ou une galerie ne confère pas automatiquement au Client un droit de publication ou d'exploitation de l'image des personnes photographiées. Le Client reste responsable de l'utilisation qu'il fait des contenus après leur remise et veille, lorsqu'une autorisation est nécessaire, à disposer des droits ou autorisations appropriés.

9. ACCEPTATION DES CONDITIONS.

Les présentes conditions font partie intégrante de la réservation. Lorsque le Client réserve via le site internet et coche la case d'acceptation prévue à cet effet, cette validation constitue l'acceptation des conditions de location dans leur version applicable au moment de la réservation. La Fox Box peut conserver les éléments électroniques permettant d'établir la réservation et la version des conditions acceptées.

ANNEXE 1 - INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES

La présente annexe complète l'article 7 lorsque La Fox Box agit en qualité de sous-traitant pour le compte du Client. Elle précise l'objet, la nature, la finalité et la durée du traitement ainsi que les catégories de données et de personnes concernées.

Élément	Description
Objet du traitement	Fourniture et exploitation d'un photobooth dans le cadre de l'événement du Client.
Durée	Durée de la prestation et de la mise à disposition des contenus, avec une conservation maximale de 90 jours après l'événement dans les systèmes actifs, sauf accord écrit différent ou demande de suppression anticipée.
Nature des opérations	Collecte via le photobooth, enregistrement local, génération de compositions, impression, synchronisation cloud lorsque activée, transmission au participant, mise à disposition d'une galerie, support technique et suppression.
Finalités	Permettre aux participants de réaliser, imprimer, recevoir, télécharger ou consulter les contenus prévus par la prestation.
Personnes concernées	Participants, invités et utilisateurs du photobooth.
Données principales	Photographies, vidéos, GIF et autres médias générés par le photobooth ; coordonnées volontairement saisies pour le partage ; données techniques nécessaires au fonctionnement et à la sécurité.
Prestataire cloud principal	fotoShare Cloud, exploité par Lumasoft LLC, lorsque les fonctions cloud sont activées.
Instructions	Réservation, configuration choisie, demandes écrites du Client et instructions communiquées pendant la prestation.
Sort des données	Restitution ou mise à disposition selon la prestation, puis suppression conformément à l'article 7.10, sauf obligation légale de conservation.

Contact pour les questions relatives à la protection des données : info@lafoxbox.be

Nom, prénom et signature du Bailleur :
Montulet Léo

Nom, prénom et signature du Client :
.....
Date de signature :
Date et lieu de l'événement :